

Une société peut se porter candidate en achetant les documents relatifs à l'appel d'offres, dont le coût varie selon l'envergure du projet. Ces documents comprennent le cahier des charges, les directives sur la façon de soumissionner, la liste des documents demandés, des modèles de contrat et de présentations, et autres.

La date limite de réception des soumissions varie entre 10 et 90 jours après la publication de l'appel d'offres. Des prolongations peuvent être accordées si le proposant en fait la demande par écrit.

Les soumissions, rédigées en *espagnol* et conformes aux modèles fournis dans les documents relatifs à l'appel d'offres (des catalogues dans d'autres langues peuvent être joints), doivent être présentées pour la date et l'heure prévues. Deux enveloppes numérotées et cachetées doivent être livrées en personne par un représentant de la société soumissionnaire ou par son conseiller juridique.

La première enveloppe doit contenir :

- une lettre ou une présentation et un engagement conformes au modèle fourni;
- une attestation bancaire ou plus de solvabilité de l'entreprise, laquelle doit être confirmée par une autre attestation délivrée par une banque locale ou par une banque correspondante de la banque étrangère;
- les derniers états financiers vérifiés de la société;
- des certificats du ministère des Finances et du vérificateur de l'Équateur, si la société y a auparavant obtenu des contrats;
- la liste des employés affectés au projet et leur curriculum vitae, s'il y a lieu;
- la liste de l'équipement utilisé pour la construction, s'il y a lieu;
- la certification de la capacité technique de la société, délivrée par une société qui aura utilisé de l'équipement semblable et accompagnée, s'il y a lieu, de catalogues et de brochures;
- le document désignant le mandant de la société qui participera à un projet gouvernemental. Il n'est pas nécessaire que ce soit un représentant commercial : si la société le préfère, un avocat local peut agir en son nom. Toutefois, les pouvoirs ne lui sont délégués que de façon temporaire.